

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5 c) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-deuxième session

Siège de la FAO, Rome, 23-26 juin 2009

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA NÉCESSITÉ D'ÉLABORER UN PLAN GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS POUR LE CODEX ALIMENTARIUS

(PRÉPARÉ PAR L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE)

Antécédents

Depuis plusieurs années, les membres du Codex se sont, à plusieurs reprises, déclarés inquiets du manque d'augmentation des financements fournis par les organes principaux, dont dépend le travail du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires. Au cours des débats de la Commission sur le budget 2006-07 du Codex et les estimations des dépenses pour 2008-09¹, le représentant de l'OMS a déclaré que toute demande de ressources supplémentaires adressée à l'OMS devait être solidement justifiée par un plan général d'activités reposant sur les objectifs du Plan stratégique.

À sa trente et unième session en 2008, la Commission² a de nouveau pris note de la situation concernant le financement du programme du Codex en 2008-09 et de ses effets sur le travail du Codex, notamment la diminution de la part de la contribution de l'OMS au budget du Codex. Répondant aux observations du Secrétariat sur la vulnérabilité du programme du Codex à l'augmentation des coûts des services, la délégation australienne a suggéré que, pour répondre au besoin d'augmenter les crédits alloués par les organisations principales dont relève le Codex, il fallait un plan de mise en œuvre obligatoire. La délégation a confirmé ce qu'elle avait indiqué à la session précédente de la Commission, à savoir qu'un plan d'activités établissant un lien entre le Plan stratégique et les activités et ventilant les coûts par activité pourrait créer des conditions favorables à l'examen des budgets futurs. Un cadre défini par un plan général d'activités présenterait l'intérêt de contribuer à étayer par des éléments d'information non seulement les initiatives et dépenses actuellement engagées dans toutes les activités du Codex, mais également un changement de cap stratégique concernant les dépenses et les efforts en faveur des activités en rapport avec la sécurité sanitaire des aliments.

¹ Alinorm 07/30/REP, paragraphes 114-123, trentième session de la Commission du Codex Alimentarius.

² Alinorm 08/31/REP, paragraphes 114-121, trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius.

La Commission a invité les délégations australienne et néo-zélandaise à élaborer un document de travail succinct expliquant de manière plus approfondie leur proposition de plan général d'activités pour le Codex et à l'accompagner d'un exemple.

Les délégations australienne et néo-zélandaise ont préparé un exemple de *Plan général d'activités ou de projet* (Annexe 1, première partie) et un modèle de *Dépenses du programme* pour contribuer à prévoir et à estimer les dépenses du programme (Annexe 2), qui, a estimé le Comité exécutif, peuvent être utilisés pour étayer les demandes de financements supplémentaires pour le travail du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires.

La préparation d'un plan général d'activités a pour objectifs généraux de permettre au Comité exécutif d'examiner dans ses grandes lignes le budget en regard des activités planifiées et de permettre ainsi au Comité exécutif d'assumer un rôle plus directeur et consultatif, comme envisagé dans les réformes du Codex au cours des cinq dernières années. L'objectif secondaire visé est d'élaborer un document utile que les membres puissent joindre aux propositions adressées aux organes principaux dont relève le Codex (et à ses organes subsidiaires) quand ils demandent une augmentation du financement du programme du Codex.

Notes explicatives pour l'Annexe 1: *Plan général d'activités*

La première partie du document décrit dans leurs grandes lignes la raison d'être et les objectifs du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius) et identifie les liens avec le Plan à moyen terme 2006-2011 de la FAO et le Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 de l'OMS.

La deuxième partie du document (*Plan d'activité*) fournit des informations détaillées sur les activités réellement entreprises dans le cadre du Codex Alimentarius, qui figurent déjà sur la liste au tableau 1 du *Plan stratégique 2008-13 de la Commission du Codex Alimentarius*. Il est prévu qu'un plan d'activité distinct serait mené à bien pour chaque activité figurant dans le Plan stratégique.

Les *plans d'activité* indiquent clairement les parties responsables ainsi que les liens entre chaque activité et les objectifs/finalités des organes principaux dont relève le Codex. L'incorporation dans le *Plan d'activité* des ressources allouées, des jalons et des indicateurs de performance (cibles) fournit les informations nécessaires pour permettre aux membres du Comité exécutif de procéder à des examens plus détaillés des allocations budgétaires globales en regard des activités planifiées. En effectuant ces examens, le Comité exécutif pourra fournir au Secrétariat des avis en meilleure connaissance de cause s'agissant des allocations de ressources dans toutes ces activités, notamment pour déterminer, si nécessaire, quelles activités pourraient être reportées pour cause de financements insuffisants.

La troisième partie du document (*dépenses du programme*) a pour objet de cerner les ressources financières qui ont été allouées au Codex Alimentarius par les organes principaux ainsi que les recettes extérieures et les contributions des gouvernements hôtes. Le Comité considère qu'il est important d'incorporer les contributions faites par les pays hôtes pour couvrir les dépenses de fonctionnement du programme, afin de donner tant aux organes principaux qu'aux membres du Codex une estimation plus réaliste des coûts réels du programme du Codex.

La partie relative aux *dépenses du programme* est un récapitulatif utile des recettes et des dépenses d'une page qui peut être employé comme présentation anticipée des dépenses estimées, mais qui peut également servir de méthode pour prévoir les dépenses futures, à l'intention des organes principaux et des membres. L'identification plus claire de la répartition des coûts constitue une méthode transparente pour cerner où sont effectuées les dépenses importantes et elle pourra éventuellement être utile à l'avenir, quand des mesures de réduction des coûts seront exigées. Par exemple, quand il s'est agi, par le passé, de trouver des moyens de réaliser des économies, la suppression des sessions du Comité exécutif du Codex a été la seule option; moyennant une estimation plus détaillée des dépenses mise à la disposition du Comité exécutif et des membres de la Commission, on pourrait éventuellement identifier d'autres chapitres comptables permettant de faire des économies à l'avenir.

Questions à examiner

Le Comité exécutif du Codex est invité à examiner le cadre et la structure du Plan général d'activités figurant aux annexes 1 et 2 et à réfléchir aux questions suivantes:

- a. La forme des exemples fournis et leur applicabilité dans les processus du programme et budget des organes principaux.
- b. Quel niveau d'engagement ou d'approbation les membres considéreraient-ils comme jouant un rôle pour les membres du Comité exécutif? Par exemple, en cas d'accord pour procéder à un développement des modèles proposés comme exemples, aux fins de l'harmonisation avec les processus de planification et d'établissement de rapports de la FAO et de l'OMS, les membres du Comité exécutif peuvent éventuellement être à même d'aider le Secrétariat du Codex dans cette tâche.
- c. Quelles sont les occasions de faire participer l'ensemble des membres de la Commission au processus d'établissement du budget du Codex et à l'élaboration du projet du Codex de *plan général d'activités* et de *modèle de dépenses du programme* avant la tenue des réunions pertinentes des organes principaux de sorte que ces observations puissent ensuite être utilisées par le Secrétariat du Codex pour favoriser les apports aux processus d'établissement des budgets des organes principaux?
- d. Comment le *Plan général d'activités* et le *modèle de dépenses du programme* peuvent-ils être utilisés pour impliquer plus activement les membres de la Commission dans les travaux relatifs au budget des organes principaux?

Recommandation

Il est recommandé que le Comité exécutif du Codex approuve le développement du cadre et de la structure des *modèles de plan général d'activités et de dépenses du programme* afin de diffuser un projet de texte définitif en vue de recueillir des observations et de parvenir à un accord avant que le prochain cycle budgétaire des organes principaux ne commence, afin que le Secrétariat du Codex puisse éventuellement utiliser les *modèles de plan général d'activités et de dépenses du programme* pour appuyer les demandes de ressources financières supplémentaires pour le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius).

Annexe 1 – Partie 1

Plan général d'activités du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)

Le présent document établit un Plan général d'activités pour la Commission du Codex Alimentarius harmonisant les objectifs stratégiques des organes principaux de la FAO et de l'OMS ainsi que de la Commission et incorpore une liste d'activités planifiées assorties d'une répartition clairement définie des ressources allouées et des coûts.

Vision stratégique

La Commission du Codex Alimentarius envisage une offre alimentaire mondiale assurant au consommateur un niveau de protection le plus élevé possible, notamment en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. À cette fin, la Commission élaborera des normes et textes correspondants reconnus au niveau international qui soient fondés sur des principes scientifiques et aient pour but de protéger la santé des consommateurs et d'instaurer des pratiques commerciales équitables, en vue de leur intégration dans les règlements nationaux et de leur application au niveau du commerce international des denrées alimentaires.

Harmonisation avec les plans FAO/OMS à moyen terme

Les activités du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius) sont conformes:

Aux stratégies de la FAO³

B1 - Instruments internationaux concernant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, ainsi que la production, l'utilisation sans danger et les échanges commerciaux équitables de produits agricoles, halieutiques et forestiers;

B2 - Politiques nationales, instruments juridiques et mécanismes d'appui répondant aux exigences nationales et compatibles avec les politiques internationales et cadres réglementaires et

C1 - Politiques et mesures institutionnelles propres à améliorer l'efficacité et l'adaptabilité des systèmes de production, de transformation et de commercialisation et à répondre à l'évolution des besoins des producteurs et des consommateurs.

À l'objectif stratégique 8 de l'OMS⁴

Promouvoir un environnement plus sain, intensifier la prévention primaire et influencer sur les politiques publiques dans tous les secteurs afin de remédier aux causes profondes des menaces environnementales qui pèsent sur la santé.

À l'objectif stratégique 9 de l'OMS

Améliorer la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire tout au long de la vie pour favoriser la santé publique et le développement durable.

³ Plan à moyen terme 2006-2011 de la FAO.

⁴ Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 de l'OMS.

Gouvernance⁵

Pour favoriser la concrétisation de la vision stratégique dans son ensemble, la Commission du Codex Alimentarius doit prendre des mesures conjointement avec ses organisations principales et avec ses membres. La Commission continue à appeler instamment la FAO et l’OMS à mobiliser des ressources suffisantes pour lui permettre de s’acquitter de son mandat. Les autres rôles clés de ces organisations sont de prêter des avis scientifiques à la demande de la Commission du Codex Alimentarius et d’apporter une assistance technique aux pays membres en développement afin de permettre à ceux-ci de participer effectivement au processus d’élaboration de normes et de renforcer leurs capacités pour mettre en place des systèmes efficaces de contrôle des aliments. La Commission a pleinement conscience des efforts consentis par ses membres, en particulier par ceux d’entre eux qui prêtent un soutien, notamment financier, à ses travaux, comme par exemple les gouvernements hôtes des organes subsidiaires ou les pays contribuant à des programmes extrabudgétaires de la FAO et de l’OMS. En étroite collaboration avec les partenaires susmentionnés, la Commission se concentrera sur les objectifs et les activités du Plan stratégique 2008-2013 pour appliquer sa vision stratégique.

Les **Plans d’activité** figurent à l’Annexe 1 (Partie 2).

⁵ Adapté du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius – Objectifs stratégiques et responsabilités partagées, page 3.

Annexe 1 – Partie 2

Plan d'activité [Exemple]

Intitulé de l'activité	Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments
Identification de l'activité	1.1
Gestionnaire(s) chargé(s) de l'activité considérée [parties responsables]	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVPDF), Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), groupes de travail, groupes spéciaux et comités des produits pertinents
Parrain de l'activité	Secrétariat/Président de la Commission du Codex/gouvernements hôtes
Objectif de la Commission du Codex Alimentarius⁶	Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Stratégie de l'Organisation (FAO)	B1, B2, C1
Objectif stratégique de l'OMS	Objectifs 8 et 9

SECTION 1: DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Réviser et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, en tenant compte des progrès scientifiques et technologiques, afin de s'assurer qu'ils: mettent l'accent sur une approche horizontale, reposent sur une approche de la sécurité sanitaire des aliments fondée sur l'analyse des risques et applicable à la totalité de la filière alimentaire et reflètent les différences de situation à l'échelle mondiale afin de ne pas limiter plus que nécessaire les échanges internationaux, tout en respectant les objectifs fondamentaux de la Commission du Codex Alimentarius, compte dûment tenu des incidences techniques et économiques pour tous les membres, ainsi que des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en matière d'infrastructures, de ressources et de capacités techniques et juridiques.

SECTION 2: RESSOURCES ALLOUÉES À L'ACTIVITÉ [indiquer l'exercice biennal correspondant]

			Part du budget global allouée à cette activité (en %)
Recettes	Contribution de la FAO	USD	
	Contribution de l'OMS	USD	
	Contributions des pays hôtes	USD	
	TOTAL	USD	
Dépenses		USD	
Effectifs (cadre organique et services généraux), EPT⁷	Effectifs actuels		

⁶ Objectif – Cette section identifie le lien avec l'objectif correspondant du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius.

⁷ Équivalent temps plein.

Principales activités	Jalon
Service de secrétariat pour les organes subsidiaires du Codex pertinents, y compris liaison avec le(s) secrétariat(s) du/des gouvernement(s) hôte(s)	Prestation de conseils précis et en temps utile aux membres concernant les politiques et les procédures
Faciliter le réexamen et l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments	Approbation du nouveau travail proposé et adoption de normes à divers stades par la Commission du Codex Alimentarius
Distribution des documents de réunion	Respect des délais de distribution des documents indiqués dans le Manuel de procédure du Codex
Préparation, distribution et traduction des rapports de réunions	Présentation dans les délais voulus de rapports finaux à la fin de chaque réunion
Liaison avec des organes experts concernant la prestation d'avis scientifiques pour appuyer le travail des organes subsidiaires	Avis scientifiques fournis aux organes subsidiaires pour faciliter l'élaboration de normes
Participation à l'examen critique relatif à l'état d'avancement des travaux	L'examen critique effectué par le Comité exécutif prouve que tout le nouveau travail proposé est en bonne voie d'avancement par rapport aux délais fixés

Indicateur de performance relatif à l'efficacité de l'activité (cibles)

Jalons atteints dans les délais impartis.

Les textes présentés à la Commission pour examen répondent aux critères de l'examen critique entrepris par le Comité exécutif:

- ▶ cohérence avec le mandat du Codex, les décisions de la Commission et les textes du Codex existants,
- ▶ garantie que les conditions de la procédure d'aval ont été respectées, le cas échéant,
- ▶ présentation et
- ▶ cohérence linguistique.

Indicateur de performance relatif à l'efficacité de l'activité (cibles)

Les textes présentés à la Commission pour examen répondent aux critères de l'examen critique:

- ▶ ils sont cohérents avec le mandat du Codex, les décisions de la Commission et les textes existants du Codex,
- ▶ la procédure d'aval a été respectée, le cas échéant,
- ▶ la présentation est cohérente avec les textes existants du Codex et
- ▶ la cohérence linguistique est respectée.

Les textes adoptés par le Codex Alimentarius répondent aux besoins de tous les membres du Codex.

Annexe 2

Modèle de dépenses du programme

Entité de programme: Codex Alimentarius
Entité de programme de la FAO: 221P2

Entité de programme de l'OMS:

Recettes USD
Crédits FAO
Crédits OMS
Réserve du Programme (report de l'exercice 2009-10)

Recettes externes (ressources nouvelles en 2010-11)

Recettes totales

Prière d'indiquer l'origine des recettes externes
Le montant total des recettes devrait être égal au montant total des coûts de programme

USD

Traitements des fonctionnaires du cadre organique
Traitements des fonctionnaires des services généraux
Autres dépenses en ressources humaines⁸
Total des dépenses de personnel⁹

Dépenses générales

Consultants
Activités de formation/ateliers
Participation à d'autres réunions d'organisations du système des Nations Unies (OIE, Comité SPS)
Réunions du Comité exécutif ou de la Commission
Conférences
Comités de coordination régionaux
Traduction de documents
Voyages à l'étranger
Voyages locaux
Dépenses de représentation
Frais juridiques
Achat de publications
Relations publiques et commercialisation
Édition de publications
Autres frais administratifs (facturation interne)

Dépenses générales - Total partiel

Montant total des coûts de programme directs

Frais généraux

Montant total des dépenses du programme

Notes explicatives:

La rubrique « Autres frais administratifs » devrait comprendre des éléments tels que le transport de matériel, les frais de poste et les fournitures de bureau.

La rubrique « comités de coordination régionaux » servirait à identifier les frais d'organisation des réunions correspondantes.

La rubrique « conférences » concerne les autres conférences en rapport avec la sécurité sanitaire des aliments et le Codex auxquelles le Secrétariat participe, apporte une contribution, etc.

La rubrique « Réunions du Comité exécutif ou de la Commission » sert à identifier les coûts réels associés, en particulier dans le cas où la réunion se tient à Genève et non à Rome.

⁸ Dans l'éventualité où du personnel temporaire ou sous contrat externe serait identifié.

⁹ Il peut être utile de fournir des informations supplémentaires concernant les effectifs et les classes correspondantes.